

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **8 juillet 2008**

Décision n° **B-2008-0146**

commune (s) :

objet : Prestations de maintenance sur divers sites et bâtiments communautaires - Lancement de procédures

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Rapporteur : Monsieur Blein

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 30 juin 2008

Compte-rendu affiché le : 9 juillet 2008

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, MM. Buna, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Assi, Julien-Laferrière.

Absents excusés : Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Mme Pédrini (pouvoir à M. Darne J.), MM. Arrue, Passi (pouvoir à M. Claisse), Mmes Dognin-Sauze, Gelas, M. Rivalta.

Bureau du 8 juillet 2008**Décision n° B-2008-0146**

objet : **Prestations de maintenance sur divers sites et bâtiments communautaires - Lancement de procédures**

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 26 juin 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Les marchés à bons de commande de maintenance arrivent à échéance le 31 décembre 2008. Il convient de renouveler ces procédures, conformément à l'article 77 du code des marchés publics.

Le présent rapport a pour objet le lancement des procédures suivantes :

- la maintenance des portes et portails motorisés :

Les prestations pourraient être attribuées, à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics. Ce marché est conclu pour une durée ferme de deux ans reconductible de façon expresse une fois deux ans. Ce marché comporterait un engagement de commande de 100 000 € HT minimum sur deux ans et 400 000 € HT maximum sur deux ans ;

- la maintenance d'ascenseurs sur divers sites :

Les prestations pourraient être attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics. Ce marché est conclu pour une durée ferme de deux ans reconductible de façon expresse une fois deux ans. Ce marché comporterait un engagement de commande de 100 000 € HT minimum sur deux ans et 400 000 € HT maximum sur deux ans ;

- la maintenance des onduleurs de l'hôtel de Communauté et du Centre d'échanges de Lyon-Perrache :

Les prestations pourraient être attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics. Ce marché est conclu pour une durée ferme de quatre ans. Ce marché comporterait un engagement de commande de 160 000 € HT minimum sur quatre ans et 480 000 € HT maximum sur quatre ans ;

- la maintenance des postes de transformation électriques de l'hôtel de Communauté et du Centre d'échanges de Lyon-Perrache :

Les prestations pourraient être attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics. Ce marché est conclu pour une durée ferme de quatre ans. Ce marché comporterait un engagement de commande de 80 000 € HT minimum sur quatre ans et 240 000 € HT maximum sur quatre ans ;

- la maintenance de la gestion technique centralisée (GTC) de l'hôtel de Communauté :

Les prestations pourraient être attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics. Ce marché est conclu pour une durée ferme de quatre ans. Ce marché comporterait un engagement de commande de 80 000 € HT minimum sur quatre ans et 240 000 € HT maximum sur quatre ans ;

- la maintenance des portes automatiques de l'hôtel de Communauté et de l'immeuble Le Clip :

Les prestations pourraient être attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics. Ce marché est conclu pour une durée ferme de quatre ans. Ce marché comporterait un engagement de commande de 20 000 € HT minimum sur quatre ans et 80 000 € HT maximum sur quatre ans ;

- la maintenance des ascenseurs de l'hôtel de Communauté :

Les prestations pourraient être attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics. Ce marché est conclu pour une durée ferme de quatre ans. Ce marché comporterait un engagement de commande de 160 000 € HT minimum sur quatre ans et 640 000 € HT maximum sur quatre ans ;

- la maintenance des systèmes de contrôle d'accès de l'hôtel de Communauté :

Les prestations pourraient être attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics. Ce marché est conclu pour une durée ferme de quatre ans. Ce marché comporterait un engagement de commande de 120 000 € HT minimum sur quatre ans et 360 000 € HT maximum sur quatre ans ;

- la maintenance des détections incendie de l'hôtel de Communauté :

Les prestations pourraient être attribuées à la suite d'une procédure négociée sans publicité et sans mise en concurrence, conformément à l'article 35-II-8 du code des marchés publics, pour des raisons techniques. Ce marché est conclu pour une durée ferme de quatre ans. Ce marché comporterait un engagement de commande de 80 000 € HT minimum sur quatre ans et 240 000 € HT maximum sur quatre ans ;

Vu ledits dossiers de consultation des entreprises ;

DECIDE

1° - Approuve les dossiers de consultation des entreprises relatifs aux marchés de maintenance suivants :

- la maintenance des portes et portails motorisés,
- la maintenance d'ascenseurs sur divers sites,
- la maintenance des onduleurs de l'hôtel de Communauté et du Centre d'échanges de Lyon-Perrache,
- la maintenance des postes de transformation électriques de l'hôtel de Communauté et du Centre d'échanges de Lyon-Perrache,
- la maintenance de la gestion technique centralisée (GTC) de l'hôtel de Communauté,
- la maintenance des portes automatiques de l'hôtel de Communauté et de l'immeuble Le Clip,
- la maintenance des ascenseurs de l'hôtel de Communauté,
- la maintenance des systèmes de contrôle d'accès de l'hôtel de Communauté,
- la maintenance des détections incendie de l'hôtel de Communauté.

2° - Les offres seront jugées par la commission permanente d'appel d'offres de la Communauté urbaine.

3° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2009 et suivants.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 10 juillet 2008.